

Le 11 Août 2020,

NOTE D'INFORMATION

Enfant scolarisé en classe ULIS

Objet : tarifs restauration scolaire.

Madame, Monsieur,

Par délibération du 28 Juillet 2020, le Conseil Municipal de Vals près Le Puy a fixé le prix du repas, pour un enfant scolarisé en ULIS, à 3.55 €.

Cette mesure sera applicable dès la rentrée de Septembre 2020.

Les services administratifs de la Mairie restent à votre disposition.

Le Maire,
Laurent BERNARD.